

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE ST-NAZAIRE
COMMUNE DE ST MICHEL - CHEF - CHEF

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N° : 100-2023

CIRQUE

Le Maire de la Commune de SAINT MICHEL - CHEF - CHEF ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;
VU le Code de la Route ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I, 8^{ème} partie « signalisation temporaire » ;
CONSIDERANT la demande de M. GATUINGT William, à organiser un Cirque le 17 juillet 2023 et le 21 août 2023.
CONSIDERANT qu'il importe de maintenir le bon ordre et pour des raisons de sécurité lors du stationnement temporaire des installations du CIRQUE GATUINGT, il convient de réglementer le stationnement et la circulation sur la place du marché à Tharon-Plage et du parking en herbe attenant, le lundi 17 juillet 2023 et le lundi 21 août 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits sur le parking en herbe attenant la place du marché le lundi 17 juillet 2023 jusqu'à minuit et le lundi 21 août 2023 jusqu'à minuit.

ARTICLE 2 : Le parking de la place du marché sera ouvert aux visiteurs.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise elle-même.

ARTICLE 4 : La circulation et le stationnement seront rétablis après la manifestation.

ARTICLE 5 : Le Maire de la commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, Madame la Directrice Générale des Services, les services techniques municipaux, le service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Michel Chef Chef,
Le 7 avril 2023.

Le Maire,



Eloise BOURREAU-GOBIN

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20230411-6-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 11-04-2023

Publication le : 11-04-2023